

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160307_20

Séance du 7 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 21
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :

27 février 2016

Date d'affichage :

14 mars 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Stéphane BERQUAND, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Claudine QUATREPOINT), Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Absents excusés : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Transfert de la compétence « gestion d'une chambre funéraire à Nozeroy » à la communauté de communes du Plateau de Nozeroy

Pour assurer le maintien du service à la population que représente une chambre funéraire sur le Plateau de Nozeroy, il a été convenu qu'il était opportun pour la communauté de communes d'être compétente en la matière afin d'acquérir des locaux à cet effet à Nozeroy et d'obtenir ensuite une habilitation permettant de mettre ces locaux en location pour les différents prestataires de services funéraires privés.

Aussi, le conseil municipal de Mignovillard, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « gestion d'une chambre funéraire à

Envoyé en préfecture le 22/03/2016

Reçu en préfecture le 22/03/2016

Affiché le



ID : 039-213903313-20160307-DCM_20160307_20-DE

Nozeroy » à la communauté de communes du Plateau de Nozeroy.
Ce transfert prendra la forme d'un arrêté préfectoral modifiant les
statuts de la CCPN.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE